

La lettre de La Pastorale Pyrénéenne



© Pastorale Pyrénéenne_A. Leblanc / Estive Ariégeoise

Edito

Quelle année ! Comme toutes les structures, la Pastorale Pyrénéenne a été fortement impactée par la pandémie de covid19 . Nous avons néanmoins continué au maximum notre activité d'aide aux éleveurs et bergers du massif Pyrénéen. L'année a cependant été très dense, tant pour le réseau des bergers d'appui que pour le pôle chien de protection avec une augmentation importante du nombre de chiens placés en cette fin d'année qui augure une année 2021 bien remplie.

Nous tenions à publier cette lettre pour maintenir le lien avec nos adhérents et avec toutes les personnes qui suivent de près ou de loin de notre association ou qui profitent de ses services.

Nous y mettons l'accent sur la technique avec deux articles sur les chiens. Un article sur les spécificités liées à l'utilisation du patou en estive, le second sur le chien de conduite, atout indispensable pour une bonne conduite du troupeau et donc une bonne protection.

J'espère que cette lettre vous apportera des éclaircissements, n'hésitez pas à contacter le technicien de votre secteur pour toute question technique.

Je vous souhaite une bonne lecture, et une meilleure année 2021 !

Romain MOUTON
Président de la Pastorale Pyrénéenne



La Pastorale Pyrénéenne
94, ter avenue François Mitterrand
31800 Saint Gaudens
www.pastoralepyreneenne.fr

Siège Social

Directeur : Xavier COSTES
x.costes@pastoralepyreneenne.fr
06 79 47 86 88

Secrétaire : Sandrine AMORY
ppsiege@pastoralepyreneenne.fr
05 61 89 28 50

Pôle Chien de Protection

Coordinatrice - Pôle Chien de Protection
Adrienne GASTINEAU 06.37.22.35.75
a.gastineau@pastoralepyreneenne.fr

Les Techniciens - Pôle Chien de Protection

Secteur Pyrénées Atlantiques
Jean Lin FOURGUET PONCY
jl.fourguet.poncy@pastoralepyreneenne.fr
06.72.50.95.45

Secteur Hautes-Pyrénées
Illies SAINT CLOMENT
i.saintcloment@pastoralepyreneenne.fr
07.85.05.78.55

Secteur Haute-Garonne & Ariège Ouest
Camille LAROSE
c.larose@pastoralepyreneenne.fr
06.72.57.51.26

Secteur Aude & Ariège Est
Saskia NIOLLET
s.niollet@pastoralepyreneenne.fr
06.88.36.92.64

Secteur Pyrénées Orientales
Stéphanie BONNET
s.bonnet@pastoralepyreneenne.fr
07.85.85.88.08

Réseau Bergers d'Appui

Coordinatrice - RBA
Aurélia GUY
06.48.64.40.45
coordination.rba@pastoralepyreneenne.fr

Les Bergers d'Appui - RBA

Benoît AMIEL
Frédéric DONZELLI
Joachim GAYRARD
Pierre JORGE
Arnaud LEBLANC
Pierre Thomas LORETTE
Magaly PASSARD
Agustín SESE PIQUER
rba@pastoralepyreneenne.fr

COVID 19 : difficile de ne pas en parler... La pastorale pyrénéenne, a du comme de nombreuses structures s'adapter au défi du confinement ! L'année 2020 est, bien sûr, marquée par cette pandémie. Pour autant, le pastoralisme et la protection des troupeaux ne sont pas des réalités qui se confinent...

De nombreux secteurs d'activités ont du tourner au ralenti. Les éleveurs et leurs troupeaux ont continué d'aller à la montagne pour se nourrir et les bergers de conduire les bêtes qui leur sont confiées, loin des tracas des basses altitudes... avec des prédateurs toujours présents... C'est pour cette raison, que la Pastorale Pyrénéenne a souhaité durant ce confinement maintenir au maximum son activité.

Une action auprès des éleveurs et bergers maintenue

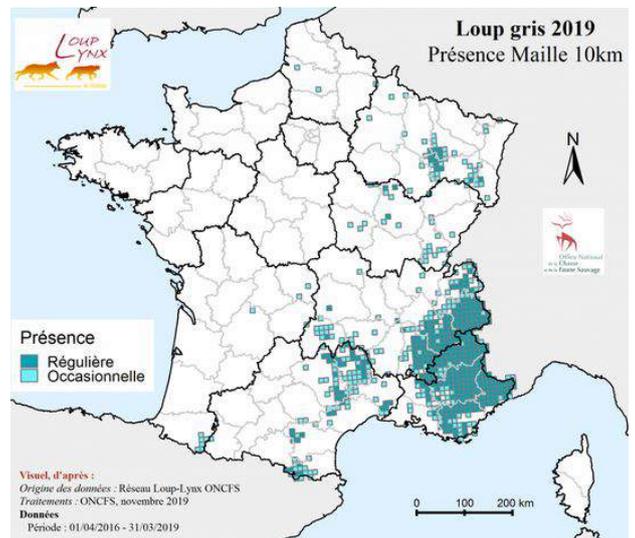
Le Pôle Chien de Protection

Les techniciens du pôle chien de protection, ont été contraints, lors du premier confinement, de suivre les chiens de protection des troupeaux par simple contact téléphonique avec les éleveurs. Loin d'être un fonctionnement idéal, la disponibilité des techniciens a permis de répondre aux questions des éleveurs, même si rien ne remplace une visite sur site pour pouvoir donner des conseils adaptés et pertinents. L'activité du pôle n'a pas pour autant été en berne. L'année 2020 est d'ailleurs un année très dynamique en terme de placement de chiot, notamment dans l'Aude, les Hautes Pyrénées et les Pyrénées Atlantiques. De plus en plus d'éleveurs font le choix de s'équiper.

Le chien de protection reste un des moyens de protection des troupeaux le plus pertinent. En 2021, ce sont près de 750 chiens qui sont répertoriés et suivis, pour la plupart d'entre eux à travers le massif pyrénéen, contre 658 en 2019. C'est aussi 25 éleveurs supplémentaires qui en 2020 ont décidé de faire confiance aux techniciens de la Pastorale Pyrénéenne pour assurer le suivi de leurs chiens.

Il me faut souligner ici l'engagement du département des Hautes Pyrénées auprès des éleveurs. En effet, en classant l'ensemble du département en Cercle 3 par rapport au loup, le Préfet du département prend une mesure forte contre la prédation en 2020. Ce classement permet à chaque éleveur du département de pouvoir bénéficier d'aides dans l'achat et l'entretien d'un chien de protection des troupeaux. Le département, par cette action joue la carte de l'anticipation ; nous saluons cette initiative qui va dans le bon sens.

Quand on regarde la carte de présence du loup en 2019, il ne faut pas être grand visionnaire pour comprendre que dans quelques années, le loup sera aussi une contrainte à prendre en compte dans nos élevages pyrénéens, que ce soit en estive ou sur exploitation.



Carte extraite du site www.loupfrance.fr

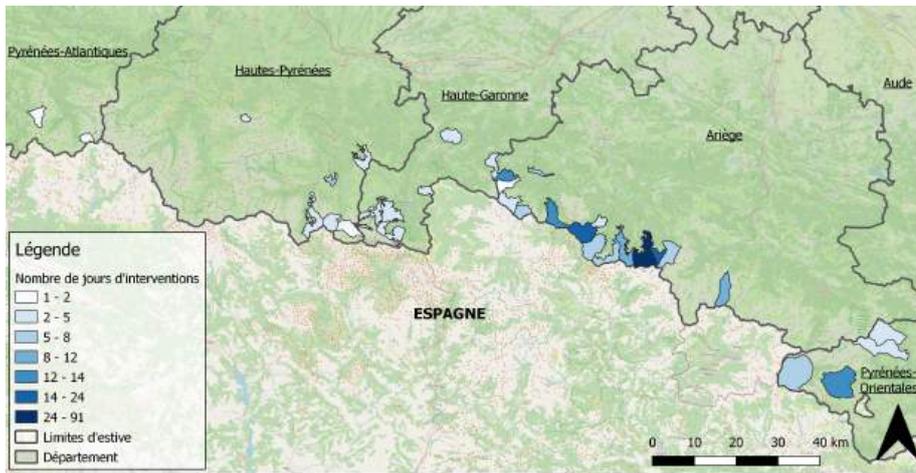


© Pastorale Pyrénéenne_J. Gayraud / Appui technique sept. 2020

Le Réseau des Bergers d'Appui

Le Réseau des Bergers d'Appui (RBA) a été conforté en 2020 par l'embauche d'un berger d'appui supplémentaire et d'une coordinatrice adjointe, afin de pouvoir répondre aux demandes des éleveurs et des bergers sept jours sur sept. Ce renforcement a été le bienvenu ; puisque la saison 2020 a été dense, particulièrement au mois de juillet. Rappelons que le mauvais temps de début de saison avec beaucoup de pluie et de brouillard et des chutes de neiges importantes en fin de saison n'ont pas facilité le travail des bergers.

Comme les années précédentes, le Réseau des bergers d'appui est intervenu majoritairement en Ariège et dans les Hautes Pyrénées.



Répartition des estives sur lesquelles le RBA est intervenu durant la saison et nombre de jours d'interventions effectué sur chacune d'elles

Les départements des Pyrénées Orientales, Haute Garonne et Pyrénées Atlantiques ont aussi bénéficié des interventions du Réseau des Bergers d'Appui. **Ce sont en tout 317 journées d'intervention qui ont eu lieu dont 127 surveillances de nuit et 188 appuis techniques** (aide au regroupement et recherche de lots de brebis principalement).

Une vie associative perturbée par le Covid

La pandémie qui sévit depuis le début de l'année est venu contraindre notre fonctionnement associatif. Notre Assemblée Générale, qui devait se tenir le 19 Mars a du être annulée à cause de 1^{er} confinement ; reconduite début Novembre, elle n'a pu se tenir à cause du deuxième confinement. Il aura donc fallu nous contenter d'une AG à distance. Ce report à deux reprises de notre Assemblée Générale a été regretté de tous. La rencontre avec l'un de nos contact en Espagne, qui travaille sur les moyens de protection, a également du être annulée.

Bien que la visioconférence ne soit pas l'outil dont les éleveurs raffolent, les administrateurs de la Pastorale Pyrénéenne ont joué le jeu pour qu'il n'y ait pas d'interruption dans la vie interne de l'association. Nous espérons, pouvoir nous retrouver physiquement pour notre Assemblée Générale en Mars 2021.

Les défis à venir

L'année 2021 s'annonce aussi dense que cette année 2020. L'embauche en cette fin d'année d'une coordinatrice du pôle chien de protection, qui viendra en renfort de la coordinatrice du Réseau des Bergers d'Appui l'été, devrait permettre un meilleur fonctionnement de notre association. La complémentarité des deux pôles devrait être réellement effective dès cet été pour améliorer encore l'efficacité de nos équipes auprès des éleveurs et bergers.



Pour autant, cette année, l'augmentation très importante du nombre de chiens que nous suivons (plus de 100 chiens supplémentaires comparativement à 2019) nous force à la vigilance pour 2021. En effet, il nous faudra veiller à ce que les usagers de la montagne reçoivent une information de qualité sur les chiens de protection afin que randonneurs, VTTistes (etc.), puissent adopter un comportement adéquat à l'approche des troupeaux. De plus, face à l'augmentation de la pression de prédation, nous tenons à mieux comprendre les comportements des chiens de protection et notamment la nuit. C'est pourquoi, nous tenterons également en 2021 de mettre en place une expérimentation afin de mieux analyser le comportement des chiens sur les estives prédatées.

En 2021, c'est aussi auprès des bergers que nous souhaitons renforcer notre action. Le besoin de formation a été fortement mis en avant dans diverses réunions. Nous souhaitons apporter des réponses concrètes dès le printemps pour que les nouveaux bergers mais aussi les plus expérimentés puissent continuer de progresser dans leur métier.

Aussi, après une année où les rencontres furent régulièrement annulées, il nous faudra aussi renforcer notre tissu associatif, afin que les éleveurs de chaque département du massif puissent venir chercher à la Pastorale Pyrénéenne, les réponses à leurs questions en terme de protection des troupeaux.

Enfin, nous mettons beaucoup d'espoir dans les concertations qui ont lieu dans le cadre de la feuille de route « Pastoralisme et ours ». Nous continuons de penser qu'à force d'échanges et de sens critique sur les actions qui sont menées à l'échelle du massif, les acteurs du pastoralisme trouveront une issue pour permettre aux éleveurs et bergers de maintenir leur activité dans de bonnes conditions.

Xavier Costes
Directeur de la Pastorale Pyrénéenne

Dossier technique_Chien de protection

La gestion des Chiens de Protection des Troupeaux en estive

Lorsque on parle de Patous, on pense bien sûr à l'éleveur et à son troupeau. Pour autant, ce gardien des troupeaux quitte près de 4 mois dans l'année l'exploitation pour évoluer en estive. Quatre mois intenses pour le chien de protection, où le chien sera bien souvent dans un contexte bien plus compliqué que sur l'exploitation : pression de prédation plus importante. Pas de bergerie le soir, des randonneurs en journée... bref, un environnement bien différent. Ce qui change également, c'est son référent. Huit mois de l'année son référent est l'éleveur, mais pendant les 4 mois les plus difficiles en termes de protection, c'est un berger ou bergère qui devient référent. L'article suivant propose quelques éclairages, pour les bergers qui devront s'occuper de ces chiens de protection.

Avant la Transhumance

Lorsque c'est la première fois que le berger ou l'un des chiens monte sur l'estive, il est recommandé qu'il fasse connaissance en amont. Le berger peut passer sur les exploitations où se trouvent les chiens afin de leur donner la gamelle, travailler le rappel, les toucher et les manipuler pour les hiérarchiser. Une fois la hiérarchie bien établie, le berger peut faire venir son chien de conduite à ses pieds pour qu'ils se flairent. Il peut aussi déplacer le troupeau avec son chien de conduite pour que le patou l'accepte de le laisser travailler déjà avant de monter en estive.



Si un des troupeaux qui monte sur l'estive n'est pas habitué au chien de protection, il est préconisé à l'éleveur, dans la mesure du possible, d'y intégrer un chien au préalable. Cela facilitera le travail du berger une fois là-haut. Ce peut être l'un des chiens de l'estive qui est intégré ou un chien extérieur. Il devra cependant avoir une attitude calme et apaisante envers les brebis.

Enfin, pour une meute constituée de chiens de différents éleveurs, regrouper l'ensemble des individus avant la transhumance pendant plusieurs jours peut être très bénéfique pour le travail du berger ensuite, surtout s'il y a un ou des nouveaux chiens. Cela permet de voir si la hiérarchie se fait correctement, que les chiens ne sont pas en conflit et donc opérationnels pour faire le travail à l'estive : protéger les brebis. Si un chien pose problème, il ne faut pas hésiter à le retirer pour que la meute soit efficace.

En estive :

Alimentation :

Quand ?

Les croquettes sont distribuées en un repas par jour. Selon la pression de prédation sur l'estive, l'activité nocturne du chien de protection peut fortement varier. Si le chien passe la nuit avec un troupeau parqué, sur une estive peu ou pas prédatée, il est recommandé de nourrir le chien le soir avant de quitter le troupeau. Cependant, si l'estive subit une pression de prédation importante, avec des brebis non parquées, le chien doit être nourri le matin, en arrivant à la couchade. Il est préférable de voir avec les éleveurs quelle quantité de croquette distribuer à chaque chien. Sachant qu'un chien de protection adulte consomme entre 700gr et 1kg de croquettes par jour, quantité qui peut diminuer les jours de fortes chaleurs.

Où ?

Les chiens de protections sont nourris systématiquement au troupeau, jamais à la cabane. Il faut cependant faire attention à éloigner un peu du troupeau les chiens pouvant repousser les brebis qui se rapprocheraient de leur gamelle ou ceux qui au contraire se laisseraient piquer les croquettes. Si la hiérarchie dans la meute n'est pas clairement établie entre deux ou plusieurs chiens, il sera préférable d'éloigner chaque point d'alimentation.

NB pour les éleveurs : Si la couchade est éloignée de la cabane, il est possible de soulager le travail quotidien du berger en faisant hélicopter au préalable des bidons/conteneurs de croquettes auprès de la couchade. En aucun cas le nourrisseur automatique de croquettes n'est recommandé (voir lettre de la PP juillet 2019).

Santé :

Il est fortement recommandé aux éleveurs de faire un déparasitage interne et externe des chiens avant la montée en estive. Les vaccins (CHLPP + RAGE) doivent être à jour.

Au cours de la saison d'estive, le berger doit prêter attention à l'état physique du chien. Pour les estives les plus difficiles et les plus prédatées, il peut être nécessaire de faire des rotations de chiens afin qu'ils puissent se reposer.

Si les chaleurs sont détectées chez une chienne, il faut prévenir son propriétaire. En effet, celui-ci ne souhaite peut-être pas une saillie avec un mâle de l'estive. D'autre part, dans le cas d'estives contiguës, il est nécessaire de descendre une femelle en chaleur si un ou des mâles sont présents sur des troupeaux voisins. Il en va de la bonne gestion et entente sur les estives, de l'efficacité des chiens dans leur travail de protection et donc de la qualité du dispositif de protection.

NB pour les éleveurs : Dans le cas où une saillie a été réfléchiée au préalable par les éleveurs, une attention toute particulière devra être portée à l'analyse des deux lignées afin d'éviter de la consanguinité et/ou faire perdurer des traits peu recherchés chez les chiens de protection. Idéalement, cette saillie devra être réfléchiée avec un technicien de la Pastorale Pyrénéenne. Ce sera même obligatoire si l'éleveur souhaite faire placer des chiots par la Pastorale Pyrénéenne.

Comportement :

Le comportement adéquat et attendu du chien de protection, en estive comme sur l'exploitation, est d'être avec les brebis 24h/24 -7 jours/7. Le chien de protection, bien qu'il travaille en grande autonomie et bien qu'il soit en permanence au troupeau, doit pouvoir obéir au berger à n'importe quel moment. Le berger se positionne dès le début au sommet de la hiérarchie de la meute établie. Les chiens doivent obéir à 4 ordres de base : « aux brebis », « viens », « non », « c'est bien ». L'ordre employé par l'éleveur pour ramener son chien au troupeau peut varier, il faut donc que l'éleveur transmette ces ordres au berger avant l'estive.

Points de vigilance pour la 1^{ère} montée d'un chien :

Bien que cela ne soit absolument pas recommandé, certains chiens montent en estive avant l'âge de 18 mois. Le système de l'éleveur peut ne pas lui laisser le choix (pas de bêtes sur l'exploitation à cette période). Le jeune chien doit alors être accompagné d'un ou plusieurs chiens adultes afin de pouvoir se reposer. Le berger doit rester vigilant sur le comportement du jeune chien : pas de contacts avec les randonneurs et veiller à ce qu'il ne puisse pas y avoir de mauvaises expériences avec ceux-ci (coup de bâton par exemple). A cet âge-là, les mauvaises expériences sont difficilement rattrapables...

• Les incidents liés aux chiens



Je suis propriétaire ou j'utilise un chien relevant de l'activité pastorale, en cas d'incident quelles sont mes responsabilités ?



D'un point de vue Responsabilité Civile

Le responsable sera le gardien (au sens juridique) de l'animal.

- Le gardien* est le propriétaire de l'animal, sauf si la garde a été transférée à une autre personne morale ou physique (GP ou berger prestataire de service ou entrepreneur de garde ou prise en pension).

- Un préposé (salarié) du propriétaire n'est pas reconnu comme gardien* des animaux que le propriétaire lui confie ;

- La connaissance et l'acceptation des risques par la victime d'un dommage peuvent exonérer le gardien* d'un animal qui a causé le préjudice.



A savoir :

Le gardien du chien pourrait se dégager de sa responsabilité, totalement ou partiellement, en prouvant qu'un fait irrésistible et imprévisible est à l'origine du dommage.
Texte applicable : Art. 1243 code civil (ancien article 1385)*

D'un point de vue Responsabilité Pénale

Le responsable sera le détenteur (au sens juridique) de l'animal.

Le législateur a souhaité réprimer de manière plus stricte les atteintes aux personnes par des chiens.

Les infractions d'atteinte involontaire à l'intégrité physique d'une personne nécessitent, pour être retenues, au moins une faute de maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de prudence ou de sécurité imposée par la loi ou le règlement.

La peine encourue dépend entre autre de

la durée de l'Incapacité Totale de Travail (ITT).

Incapacité Totale de Travail (ITT) :

La durée de l'ITT est déterminée, à la demande de la victime, par un médecin qui apprécie la durée pendant laquelle la personne ne pourra pas effectuer en totalité les actes de la vie courante. La durée de l'ITT est indépendante de la durée de l'arrêt de travail et de l'exercice ou non d'une activité professionnelle. Une personne retraitée peut se voir reconnaître une durée d'ITT.

* au sens juridique du terme

Extrait du « Guide pratique des responsabilités juridiques en espace pastoral » (édité en 2017 par le réseau des services pastoraux de Rhône-Alpes et de PACA)

L'équipe du pôle chien de Protection
Pastorale Pyrénéenne

Dossier technique_Chien de conduite

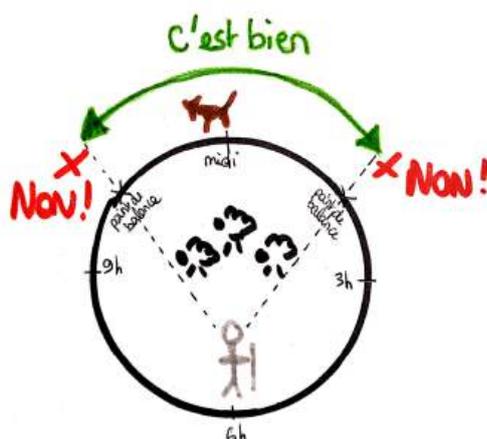
Avoir un chien de conduite aux ordres et efficace au travail, est un élément indispensable dans la protection du troupeau en estive. Effectivement, il permet au berger d'assurer une conduite groupée de son troupeau, de ramasser des lots de brebis qui s'isolent ou encore de regrouper les bêtes à la couchade.

Entre deux estives, la saison hivernale peut être propice à reprendre ou débiter des exercices de base avec son chien de conduite. C'est ce que nous vous proposons avec des exercices vus en formation avec Gérard Lalande (Can'Idée éducation, 33770 Salles).

Le travail au cercle permet de se concentrer uniquement sur le chien et de prendre le temps de bien se positionner. Il offre des conditions calmes et idéales pour l'apprentissage du travail au troupeau. On peut l'utiliser :

→ Pour apprendre la position midi/6h à un chien qui ne l'a pas naturellement

Se déplacer dans le cercle, autour des bêtes, chien à l'extérieur du cercle. L'objectif est de sanctionner dès que le chien quitte sa position midi en dépassant les points de balance, et récompenser lorsqu'il reste dans sa zone de balance.

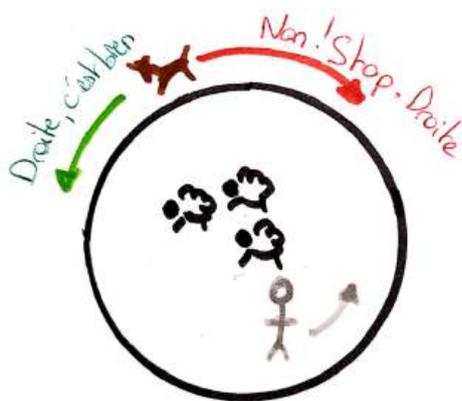


Midi/6h = avoir le chien derrière les brebis, en face du berger.

Zone de balance = zone comprise entre les deux axes qui passent par le berger et la brebis la plus à gauche et celle la plus à droite

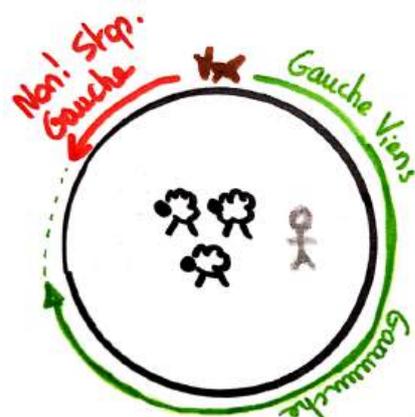
→ Pour apprendre les directions droite et gauche

- En poussant le chien : on se déplace autour du troupeau dans la direction voulue et le chien doit s'éloigner de nous pour toujours se retrouver en position midi/6h.

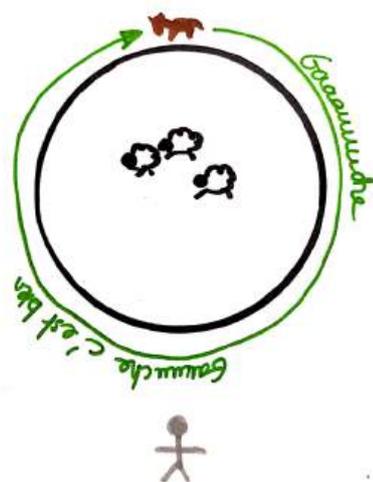
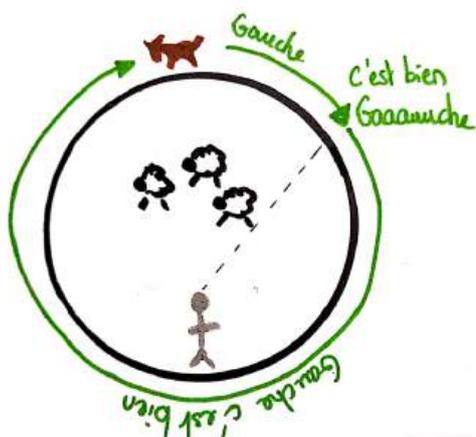


© Pastorale Pyrénéenne_Saskia Niollet / Formation chien de conduite

- Par aspiration : on se déplace à 3h ou 9h sur le cercle, avec le chien stoppé. Puis on lui demande de prendre la direction vers nous suivie d'un « viens » pour l'aider, ou alors en l'appelant par son nom puis en lui donnant la direction. On peut, si nécessaire, accompagner d'un tapotement sur la jambe pour l'encourager.



- Lorsque cela est presque acquis, on peut refaire l'exercice en se décalant que très légèrement de sa position à 6h. Puis en ne se décalant plus du tout et en insistant bien quand le chien passe son point de balance.



- Enfin, on peut donner la direction en restant à l'extérieur du cercle, et en faisant effectuer un tour complet au chien.

Si le chien ne prend pas la bonne direction, que faire ?

On sanctionne en répétant « Non ! Stop. » jusqu'à obtenir un stop. Attention, l'intonation peut varier sur le « Non » mais l'ordre « stop » doit rester calme. Une fois le stop obtenu, on redonne la direction du début au chien. Passer par un stop permet au chien de ne pas apprendre à changer de direction quand il entend « non », sans finalement apprendre réellement la direction demandée.

Si mon chien ne prend pas le stop, que faire ?

Commencer à lui ordonner quand il est en position confortable pour lui, c'est-à-dire en position midi/6h. Tant qu'il ne se stoppe pas : on répète « NON ! Stop » avec l'intonation toujours appuyée uniquement sur le « non ».

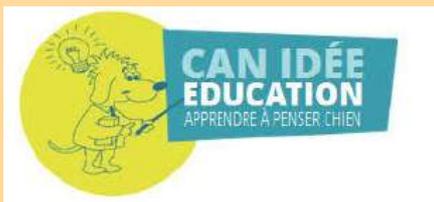
Quand il se stoppe, et pour maintenir le stop : on répète « C'est bien, stop », calmement.

Une fois cela acquis, on ordonnera le stop sur du 3h ou du 9h, sur des positionnements qui ne seront pas naturels pour le chien.

Cet article ne présente qu'une infime partie de toute la panoplie d'exercices que l'on peut réaliser avec son chien de conduite.

Pour partir en formation avec son chien, il existe de nombreux formateurs spécialisés en chien de conduite sur tout le massif pyrénéen, que ce soit des indépendants, ou bien des formateurs référencés à l'Institut de l'Élevage.

Camille Larose – Technicienne Ariège – Hte Garonne
Gérard Lalande – Formateur à CanIdée éducation



Can Idée Education

Ferme de Pogniquet
 20 chemin de Capet - 33770 Salles
 05 56 88 30 81
can.idee.education@wanadoo.fr

Gérard Lalande et l'éducation canine :

La psychologie canine est à la base de la méthode élaborée par Gérard Lalande au cours de ses 30 ans d'expérience cynophile en tant que moniteur de club, professeur à l'École Nationale du chien, formateur des premiers chiens d'assistance pour personnes handicapées en France et en Europe, et formateur du BP Éducateur canin.

Canidée éducation c'est aussi :

- des stages chiens de troupeau
- une pension canine
- un élevage de chiens et d'agneaux fermier
- des cours d'éducation canine

Infos pratiques

A VOS AGENDAS !

La prochaine Assemblée Générale de la Pastorale Pyrénéenne se tiendra le 18 mars 2021. Chaque adhérent recevra prochainement la convocation et le programme de la journée.

Si vous n'avez pas encore adhéré, ce n'est pas grave, il vous suffit de nous renvoyer le bulletin ci-dessous ou bien d'adhérer en ligne par le biais de la plateforme HelloAsso !

<https://www.helloasso.com/associations/la-pastorale-pyreneenne/adhesions/bulletin-d-adhesion-2021>

Patou'ch aux troupeaux

Ce nom est celui donné à une nouvelle association. Après des échanges avec la Pastorale Pyrénéenne pour connaître notre fonctionnement associatif, l'association a vu le jour le 17 février 2020 par un groupe d'éleveurs du Puy de Dôme. Celle-ci a pour vocation la défense du pastoralisme et l'utilisation traditionnelle des chiens de protection. Elle se veut apolitique et sans attachement syndical.

Dans un contexte d'évolution de la prédation sur les troupeaux dans le Massif Central, la demande en moyens de protection des troupeaux est croissante. Il est essentiel de former un collectif local d'éleveurs et d'apporter du conseil, un appui et un soutien à tous les professionnels s'intéressant aux chiens de protections de troupeau.

Un chien de protection met de 2 à 3 ans pour être réellement opérationnel, il est donc indispensable pour l'éleveur d'anticiper son arrivée et son éducation. L'acquisition d'un chien de protection nécessite de la formation et de l'implication de la part du naisseur et de l'éleveur : le travail d'éducation du chien est fondamental pour obtenir un chien de protection fortement attaché à son troupeau, dissuasif, équilibré et sociabilisé. Par la suite, il devient un atout précieux et un réel compagnon des animaux protégés mais aussi de l'éleveur ou du berger.

L'association Patou'ch aux troupeaux a un rôle d'information dans un premier temps, puis met en relation les utilisateurs ou futurs utilisateurs de chien de protection. Des techniciens apporteront un suivi individualisé depuis le choix du chiot et pendant tout le travail d'intégration et d'éducation du chien dans le troupeau. Des formations à destination des utilisateurs ou futurs utilisateurs de chiens de protection seront également régulièrement organisées. Ces travaux se feront en partenariat avec les organismes en place.

Contacts de l'association :

Site internet <http://www.patouchauxtroupeaux.fr>

Courriel : associationpatouch@gmail.com



Bulletin adhésion



94 ter, avenue François Mitterrand
31800 Saint-Gaudens

☎ 05 61 89 28 50

ppsiege@pastoralepyreneenne.fr
www.pastoralepyreneenne.fr

Mme Melle Mr

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

CP : Commune :

Courriel :

☎ :

Eleveur Apiculteur Berger Vacher

Autre Profession :

Autre utilisateur de la montagne

Première adhésion Ré-adhésion

Cotisation individuelle : 20 € // Dons : 30 € 50€ 100€
Autre.....

Cotisation Association : 50 € // Dons 100 € 200€ Autre.....

Je souhaite m'impliquer dans la vie de l'association

Je souhaite recevoir la lettre de la Pastorale Pyrénéenne uniquement par courriel

Pour toute adhésion ou don à notre association, merci de nous envoyer un chèque à l'ordre de la Pastorale Pyrénéenne accompagné de ce bulletin complété. Vous recevrez en retour un reçu fiscal vous permettant de déduire 66% de votre don/adhésion du montant de vos impôts sur le revenu, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Si vous souhaitez soutenir notre action et recevoir notre lettre au format papier, veuillez compléter le bulletin d'adhésion ci-dessous et nous le renvoyer par courrier.